Location: Retenu sur caution

Par Dandy

Bonjour,

Mon proprietaire a décidé de retenir le coût de réparation d'un mur sur ma caution.

Sur ce mur, etait adossée et fixée une armoire que j'ai achetée à l'ancien locataire.

Au moment de l'état des lieux entrant il y a de cela un an, l'armoire etait en place laissée par l'ancien locataire, donc on n'a pas pu constater l'etat du mur derrière.

Il se trouve qu'à la veille de mon demenagement et l'état des lieux sortant, je démonte l'armoire et je decouvre que les trous et chevilles de fixation de celle-ci étaient très mal fait. Particulierement un coté où on voit un bloque de ciment sortir du mur. Je n'avait pas eu le temps de réparer ça. Je l'ai signalé au propriétaire.

J'admets que c'est une mauvaise surprise aussi pour le proprietaire. Néanmoins, Je trouve injuste que je sois tenu pour seul responsable de ces dégradations. Je veux bien en partager les frais.

De plus, les réparations prévues incluent :
Bouchages des trous,
Enduit (du mur entier et pas que les trous)
Peinture (du mur entier bien évidemment)

Par janus2

Bonjour,
Malheureusement, ce sont les états des lieux qui font foi ici. Si l'état des lieux d'entrée ne relève aucune dégradation et que celui de sortie les relève, même si elles existaient en réalité à votre entrée, vous en êtes tenu responsable.